

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2005039

**OBJET : Marché de travaux pour la mise en conformité de l'office du groupe scolaire E. Quinet.
Avenant n° 1 au lot n° 1 : Maçonnerie - Carrelage**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 relatif à l'opération citée en objet.

Considérant qu'il y a lieu de passer un avenant compte tenu du fait que les investigations préalables, n'avaient pu mettre à jour la nécessité d'adaptation relative à la sécurité des locaux (complément coupe-feu).

Vu le budget communal

Sur avis favorable de la commission municipale gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article unique : autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 (maçonnerie – carrelage) avec l'entreprise E.G.D.C.

Cet avenant sanctionne une plus value de 2.451,80 € TTC portant le montant du marché de 66.648,20 € TTC à 69.100,00 € TTC.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours sur le 102.2313.251

Pour le Maire

L'adjoint délégué